

CONVENTIONS DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

AXE « RENFORCER LA FIABILITE DES COMPTES »

Avertissement : les fiches actions des CSCF comportent les actions concrètes à engager selon 5 rubriques :

- L'objectif de l'action,
- Le contexte et la démarche engagée,
- Les engagements de chaque partie,
- Le pilotage, dont les indicateurs de suivi,
- le ou les responsables de l'action.

Les présentes fiches ont pour objet d'aider la rédaction des fiches actions des conventions sans pour autant se substituer aux rédacteurs, les seuls à même de réaliser un diagnostic complet de la situation et de prévoir les actions les mieux adaptées à leur structures selon des modalités précises.

Améliorer le suivi des frais d'études et d'insertion et des travaux en cours

Constat

Les frais d'études et d'insertion (comptes 203X) ont vocation à être rattachés à une immobilisation définitive ou, à défaut, à être amortis puis sortis du bilan. Un retard dans l'apurement de ces comptes traduit une comptabilisation incomplète des immobilisations déjà mises en service, un défaut d'amortissement des frais non suivis de réalisation ou une difficulté dans le pilotage des projets d'investissement.

Les indicateurs de qualité comptable exploités :

- Items A2 (intégration ou immobilisation des frais d'études et d'insertion au bout de 3 ans) et H2-H3 (au bout de 4 et 5 ans) de l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) ;
- Contrôle comptable automatisé (CCA) 10-02 : les fiches d'inventaire composant le solde des c/2031 et 2033 qui n'ont fait l'objet d'aucun mouvement (y compris d'amortissement) depuis plus de 2 ans.

Les travaux en cours (comptes 23X) ont vocation à être transférés en immobilisation définitive (comptes 21X) dès la mise en service du bien. Un retard dans l'apurement de ces comptes traduit une comptabilisation incomplète et un défaut d'amortissement des immobilisations déjà mises en service ou une difficulté dans le pilotage des projets d'investissement.

Les indicateurs de qualité comptable exploités :

- Item A1 de l'IQCL et CCA 10-01 (intégration des immobilisations au bout de 3 ans).

Objectifs

Il importe d'améliorer la qualité des comptes d'immobilisation en apurant les opérations en suspens et en rapprochant la comptabilité des opérations patrimoniales de leur fait générateur.

Démarche méthodologique

Communication par le comptable à l'ordonnateur de la situation des CCA 10-01 et 10-02 complétée le cas échéant d'un état de l'actif. Ces documents sont à rapprocher de la situation de l'inventaire comptable et doivent donner lieu à l'identification des projets et des immobilisations concernées.

Lorsque la situation des immobilisations est cernée par l'ordonnateur, celui-ci établit les certificats administratifs pour justifier les opérations de correction.

Un flux indigo inventaire (intégration des comptes 23) est communiqué au comptable, en même temps que les certificats administratifs.

Une analyse de l'organisation dans les services de l'ordonnateur est réalisée au moyen des référentiels de contrôle interne « parc immobilier » (risque 11 en particulier) et « autres immobilisations corporelles » (risque 12) mis à disposition par le comité national de fiabilisation des comptes locaux.

Un plan d'action est, le cas échéant, mis en place pour pallier aux difficultés recensées.

Indicateurs de suivi et/ou de réalisation

- ↳ Bilan annuel des Contrôles comptables automatisés de HELIOS (CCA), évolution du nombre d'anomalies détectées par les contrôleurs 10-01 et 10-02
- ↳ Restitutions annuelles de l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) et évolution des items A1, A2, H2, H3.

Remarque: la présente méthode peut être adoptée pour la régularisation des avances sur commandes d'immobilisations corporelles (compte 238) et incorporelles (compte 237).

Cf Items A3 et H7 de l'IQCL et CCA 10-01.